

Introduction à la déposition de Garnier de Talapia

Garnier de Talapia est le vingt-deuxième déposant de ce registre. Il fit une seule déposition et avoua dès sa première comparution, le 1^{er} mars 1300. Il reconnu avoir entendu le prêche de Raymond Delboc chez Guillaume de Maurian vers 1297. Sa déposition nous donne d'ailleurs un extrait du contenu du prêche, ce qui est extrêmement rare. Raymond Delboc prêchait ce jour là sur un des majeurs du catharisme la distinction entre la création divine, céleste et éternelle, et la création diabolique qui avait fait ce monde transitoire.

Garnier de Talapia, reconnu également qu'il s'était rendu au chevet de Pierre de Mezens mais il a dit qu'il n'avait pas assisté au Consolement de ce dernier.

Garnier de Talapia était juriste à Réalmont. On ignore son sort, mais on sait qu'il était emprisonné en 1306.

Il fut impliqué dans les dépositions des personnes suivantes : Guillaume de Maurian et Sicard de Le Fraysse.